



Auto-déclaration de code de conduite

01/01/2023

Papierfabrik Palm GmbH & Co. KG adhère aux valeurs et aux directives des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, soutient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU ainsi que la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Cinq principes fondamentaux définissent l'identité et l'action de l'OIT

- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Élimination du travail forcé
- Abolition du travail des enfants
- Interdiction de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Santé et sécurité au travail



Notre engagement

Notre entreprise applique le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement. Nous prenons des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. Dans ce contexte, sur tous nos sites, nous poursuivons l'objectif visant à encourager le développement et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

Dans notre entreprise, nous avons ancré de manière structurelle le thème de la conformité. Notre entreprise combat toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion et les pots-de-vin.

Palm soutient l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession et veille à ce que tous les travailleurs aient accès aux mêmes possibilités d'emploi et à l'égalité de traitement.

Notre entreprise s'engage à ce que les conditions de travail ne mettent pas en danger la sécurité ou la santé des travailleurs.

En tant qu'entreprise familiale de taille moyenne respectueuse des traditions, nous ne nous sentons pas seulement particulièrement coresponsables du succès et de la satisfaction de nos clients, mais aussi de la satisfaction et du développement professionnel de nos collaborateurs. Un sens aigu des responsabilités est à la base de notre succès. C'est pourquoi nous voulons

- être un partenaire fiable et compétent pour nos clients ;
- offrir une sécurité exemplaire à nos collaborateurs et collaboratrices ;
- produire de manière économe en ressources selon les connaissances les plus récentes ;
- approfondir le souci de la qualité dans notre culture d'entreprise ;
- préserver durablement l'indépendance de notre entreprise familiale.



Papierfabrik Palm GmbH & Co. KG s'engage à ne pas participer, ni actuellement ni à l'avenir, ni directement ni indirectement, aux activités inacceptables suivantes :

- a) Exploitation illégale des forêts ou commerce de bois ou de produits forestiers illégaux
- b) Violation des droits de l'homme et des traditions dans le cadre d'activités forestières
- c) Destruction de hautes valeurs de conservation dans le cadre d'activités forestières
- d) Conversion considérable de forêts en plantations ou pour un usage non forestier
- e) Introduction d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre d'activités forestières
- f) Violation des conventions fondamentales en matière de travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), telles que décrites dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998.

Notre système de management

Notre système de gestion intégré nous donne la possibilité de vérifier et de développer les principes mentionnés dans l'entreprise.

Comme support, nous pouvons compter sur les certifications de nos 5 sites de production de papier selon les normes suivantes :

- DIN EN ISO 9001 / 14001 / 45001 / 50001
- FSSC 22000
- FSC® (FSC® C041166)
- PEFC (PEFC/04-31-2442)
- Label écologique de l'UE
- Ange bleu

avec les exigences et audits réguliers qui y sont liés.

Dr. Wolfgang Palm
Papierfabrik Palm GmbH & Co. KG

Dr. Marina Palm
Papierfabrik Palm GmbH & Co. KG